NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE

Distr.
GENERALE
S/9886
23 juillet 1970
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 22 JUILLET 1970, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LES REPRESENTANTS PERMANENTS DU BURUNDI, DE LA FINLANDE, DU NEPAL, DE LA SIERRA LEONE ET DE LA ZAMBIE

Aux termes de la résolution 276 (1970), adoptée par le Conseil de sécurité à sa 1529ème séance, le 30 janvier 1970, et relative à la question de Namibie, le Conseil a décidé notamment de constituer, conformément à l'article 28 du règlement intérieur provisoire, un sous-comité ad hoc du Conseil qui étudierait, en consultation avec le Secrétaire général, les moyens par lesquels les résolutions pertinentes du Conseil, y compris la résolution 276 (1970), pouvaient être effectivement appliquées conformément aux dispositions appropriées de la Charte, compte tenu du refus flagrant de l'Afrique du Sud de se retirer de Namibie, et qui présenterait ses recommandations au Conseil.

Aux termes du paragraphe 9 du dispositif de cette résolution, le Conseil a décidé en outre "de reprendre l'examen de la question de Namibie dès que les recommandations du sous-comité seraient disponibles".

Comme le Sous-Comité ad hoc constitué en application de la résolution 276 (1970) du Conseil de sécurité a maintenant présenté son rapport au Conseil (S/9863), les soussignés, représentants du Burundi, de la Finlande, du Népal, de la Sierra Leone et de la Zambie, coauteurs de la résolution 276 (1970) du Conseil de sécurité,

ont l'honneur, d'ordre de leur gouvernement respectif, de demander que le Conseil de sécurité se réunisse sans tarder pour reprendre l'examen de la question de Namibie.

Veuillez agréer, etc.

Le représentant permanent du Burundi auprès de l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Nsanzé TERENCE

Le Chargé d'affaires par intérim de la Finlande,

(Signé) Ilkka PASTINEN

Le représentant permanent du Népal auprès de l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Padma BAHADUR KHATRI

Le représentant permanent de la Sierra Leone auprès de l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Davidson S. H. W. NICOL

Le représentant permanent de la Zambie auprès de l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Vernon Johnson MWAANGA